



115 Route du Vernéa
38440 MOIDIEU DÉTOURBE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRÊTÉS DU MAIRE

Commune de
MOIDIEU-DÉTOURBE

Arrêté N°	Objet
2024-C-019	Règlement de la circulation et de stationnement sur VC3– Route du Vernéa – et Place Albert Peyaud – pour le Forum Association 2024.

Le Maire de la Commune de MOIDIEU-DETOURBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213-2 concernant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-2, 1er et 3ème alinéas ;

Vu l'article R. 610-5 du Code pénal ;

Vu la convention de mise en place du Forum des Associations et des Artisans 2024 de Moidieu-Détourbe ;

Considérant qu'il appartient au Maire de maintenir le bon ordre dans les réjouissances et cérémonies publiques et de prescrire toutes les mesures convenables pour prévenir les accidents ;

ARRETE

Article 1^{er} – Le Forum 2024 aura lieu le samedi 31 août 2024 de 10 heures à 14 heures. Il se déroulera sur le parc devant la Mairie et la place Albert Peyaud ;

Article 2 – La circulation sera rétrécie sur la Route du Vernéa (VC no 3) au niveau du no 70 ;
Le stationnement sera interdit sur la Place Albert Peyaud (ancienne Place de La poste) ainsi que sur le parking longeant la Route du Vernéa, de 7 heures à 16 heures ;

Article 3 - La signalisation appropriée de restriction sera installée par les services municipaux, afin d'informer les riverains de la gêne occasionnée et de garantir l'accès libre pour les services de secours.

Article 4 – Ce présent arrêté sera publié.

Le Maire et le responsable des services techniques de la Mairie de Moidieu-Détourbe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 5 – Ampliation de cet arrêté sera transmis à la brigade de gendarmerie de Vienne Sud.

Fait à Moidieu-Détourbe, le 27 août 2024.



Le Maire,
Christian PETREQUIN

MOIDIEU - DÉTOURBE

27 AOUT 2024

Publiée sur le site www.moidieu-detourbe.fr le :

28/08/2024